

ASSURANCE DES LOCAUX DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

Tableau des garanties

NOUNOU
assure

Les garanties du contrat

Garanties	OPTION 1 superficie des locaux jusqu'à 100 m ²	OPTION 2 superficie des locaux jusqu'à 200 m ²
locaux professionnels de la M.A.M.	à concurrence des dommages en valeur de reconstruction à neuf	
Contenu Incendie et événements assimilés	à concurrence de 10 000 euros	à concurrence de 20 000 euros
Dégâts des eaux	100 % du capital contenu en incendie	
Vol/Vandalisme sur le contenu	25 % du capital contenu en incendie	
Bris de glaces et enseignes lumineuses	à concurrence de 5 000 euros	
Fonds et valeurs (toutes garanties)	à concurrence de 1 500 euros	
Dommages électriques	à concurrence de 5 000 euros	
Bris des Matériels électriques et/ou Electroniques (y compris garantie vol et bris des ordinateurs portables)	à concurrence de 2 000 euros	
Frais supplémentaires informatiques et frais de reconstitution des données	à concurrence de 5 000 euros	
Perte d'usage des locaux professionnels suite à sinistre	à concurrence de 2 années de valeur locative	
Frais supplémentaires d'exploitation	à concurrence de 10 000 euros	
Responsabilité civile Incendie et Dégâts des eaux	garantie à l'égard du propriétaire et/ou à l'égard des voisins et des tiers	
Responsabilité Civile afférente à l'exploitation des locaux	GARANTIE* *la Responsabilité Civile Professionnelle de l'assistante maternelle est assurée en formule « essentielle » ou « sérénité » proposée par Nounou Assure	
Assistance en cas de sinistre atteignant les biens couverts	GARANTIE	
Reste à votre charge en cas de sinistre	une franchise Générale de 230 euros	
Cotisation annuelle T.T.C.	301 €	397 €
Protection juridique des locaux professionnels	Supplément 27 €	Supplément 34 €